



Trompé pendant la maladie

Par **frederic missile**, le **10/04/2017** à **17:19**

Bonjour,

J'ai un cancer de la prostate et je suis hormonothérapie, donc sans érection possible depuis 2 mois et demi. Je suis traité depuis le 10 mars en radiothérapie. J'ai découvert que ma femme me trompe, j'ai des preuves écrites et je veux demander le divorce pour faute. Qu'en pensez vous?

Par **Visiteur**, le **11/04/2017** à **08:09**

Bonjour,

j'en pense que cela ne vous donnera rien de plus ! Le divorce pour faute n'existe plus que dans les textes; rarement dans les tribunaux ! Au pire, le juge "comprendra" sa faute ? Tromper sans raison, c'est pas terrible... Mais là... Même si évidemment ce n'est pas de votre faute ! Mais pas de la sienne non plus...

Par **Visiteur**, le **11/04/2017** à **09:55**

Bonjour,

Il y a certes eu des évolutions dans les mentalités et les conséquences, mais le divorce pour faute existe encore et peut être demandé :

- lorsque des faits constituent une violation grave ou renouvelée des devoirs et obligations du mariage,
- que ces faits sont imputables au conjoint et
- rendent intolérable le maintien de la vie commune, comme le fait d'avoir une relation adultère.

En revanche, certaines circonstances, telles que des époux libertins, enlèvent la caractère de gravité à la faute. Le divorce pour faute ne pourrait alors pas être demandé sur ce point.

PARCOUREZ CECI

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F10577>

Par **frederic missile**, le **11/04/2017** à **10:06**

merci